

PROVINCE DE QUÉBEC43^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSIONQUÉBEC, LE 1^{ER} FÉVRIER 2024

CABINET DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Québec, le 1^{er} février 2024

Aujourd'hui, à quatorze heures, il a plu à Son Excellence la Lieutenant-gouverneure de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 595 Loi proclamant la Journée québécoise de sensibilisation au deuil périnatal

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence la Lieutenant-gouverneure.